

Conclusions de la Commission Crustacés Blainville /mer le 20 Janvier 2018

Etaient présents

Membres et Nouveaux Pêcheurs

William THOMAS – GR - Iris de Suze
Eric LEGUELINEL – GR - Gastibelza
Patric BERTOT – CA - CAP LIZARD
Vincent JAMES OUISTREHAM
Julien MOUTON : CA - PT JN
Vincent DAUVIN : BL- PITOU FAITE
Antonin MARIE : PI -OURAGAN
Mme LECOURTOIS pour Alexandre LECOURTOIS
Daniel OZENNE représente B. JOANNES

Autres personnes

Laurence Hegron Mace
Adeline DENIZOT
Raïssa TESSERON
Ghislaine HERVIEU
Véronique LEGRAND
Béatrice HARMEL

Excusés : R. Quarante,

Ordre du jour :

- Election du Président de la commission
- Points relatifs à l'installation et aux Licences
- Points d'organisation de la pêche : Etat de la ressource Crustacés, Encadrer la pêche à 2 niveaux (licences et nombre de casiers)
- Usage de la trappe d'échappement sur tous les casiers et dans tous les secteurs de pêche
- Organisation de la commande de nouvelles étiquettes Homard (double qualité : écolabel et fraîcheur)
- Montant de la cotisation licence Crustacés
- Programme Recru1 sur les collecteurs de larves de homard
- Questions diverses

1. Election du Président

L'élection est reportée à la session suivante.

2. Point relatif à l'installation des nouveaux pêcheurs et aux licences crustacés

Daniel OZENNE représente B. JOANNES qui n'a pu se déplacer

Vincent JEANNE nouvelle installation à OUISTREHAM

Julien MOUTON : prévoit son installation à Carteret (patronne le p'tit JN) et souhaiterait une licence CSJ.

Théo MARAIS est absent, alors qu'il a bien été précisé que la présence physique des nouveaux titulaires est requise pour obtenir la licence définitivement. Il s'agit d'un mauvais démarrage, la licence ne peut pas lui être remise dans ces conditions. Dans tous les cas, il devra participer à la prochaine réunion de la commission.

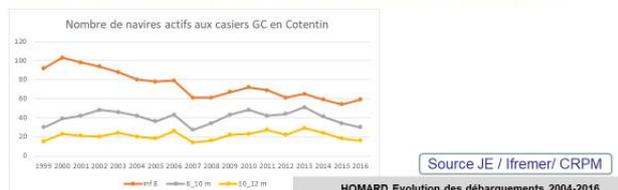
Antonin MARIE s'est installé l'an dernier, ça se passe bien va changer de navire pour naviguer à 2, il envisage le rachat de OURAGAN.

- Bienvenue aux nouveaux licenciés : Différents points d'informations sont expliqués, obtenir d'autres licences, les engagements pour la gestion de la pêche, les déclarations de captures, les aspects économiques et sociaux, les démarches administratives (CPO, subvention, caisse intempéries...), sécurité, valorisation, cohabitation ...
- Points sur les licences attribuées : en cas de désistement en décembre, possibilité de réétudier la liste des titulaires de la licences crustacés lors de la commission de janvier sur la base de la liste déterminée lors de la commission d'attribution (avis favorable à l'unanimité).
- Le cas du projet d'acquisition à CH d'un deuxième navire arrivé dans les délais mais sans avoir fait de demande de licence explicite ne peut être instruite. La demande sera prise en compte l'année prochaine (6 voix contre, 1 abstention).
- Licences non pêchantes et/ou licence « marché », sujet difficilement appréhendable, il est préférable de s'orienter vers une démarche globale de limitation du nombre de casiers.
- Problème des nouveaux titulaires qui obtiennent la licence sans avoir patronné du tout : la mise en place d'un parrainage des nouveaux installés est étudiée. Cela consisterait à pouvoir embarquer sur le navire du nouveau titulaire durant une certaine période pour apporter des informations techniques ou autres. Certains pêcheurs ont besoin d'échanger sur les problèmes mécaniques, le forum sur site internet serait peut être plus approprié.

3. Points d'organisation de la pêche : Etat de la ressource Crustacés, Encadrer la pêche à 2 niveaux (licences et nombre de casiers)



1. EFFORT évolution du nombre de navires Crustacés

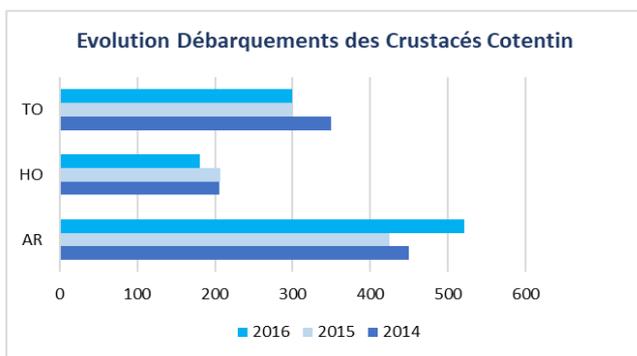


Source Ifremer



- **Etat de la Ressource** : l'évolution générale de l'activité des Crustacés montre :
 - une baisse du nombre de navires crustacés depuis 2000,
 - une nette progression des débarquements en homard depuis 2004
 - un fléchissement des débarquements en 2016 mais restant à un niveau jugé normal

A Carteret, une recrudescence de petits homards est observée par tous les pêcheurs. Des contrôles sont demandés, car il y aurait encore des homards sous tailles débarqués.



Le point de vue professionnel est que la forte production en homard des dernières années, s'explique par le report de certains pêcheurs sur la pêche du homard à cause à l'interdiction de pêche de la raie brunette.

• Encadrement de la pêche à 2 niveaux

Le principe de limitation de l'effort de pêche ne repose actuellement que sur le nombre de

licences. Même si les contingents baissent, le droit à casiers peut quand même augmenter. Le principe est de stabiliser ou faire baisser le nombre global de casiers, pour cela :

- Faire un état du nombre de casiers existant
- Figurer le nombre de casiers à l'existant
- Dénombrer le nombre de casiers « sortants » en même temps que les licences non renouvelées et ne réattribuer que la quantité équivalente ou inférieure en nombre de casiers.

4. Usage de la trappe d'échappement sur tous les casiers et dans tous les secteurs de pêche

Pour faire suite aux différentes demandes, la trappe d'échappement sera obligatoire sur tous les casiers et dans les secteurs à homards. Les zones spécifiques de pêche aux étrilles seront identifiées (vérifier si la zone des seiches peut correspondre à celle des étrilles) pour échapper à cette règle. Sinon des marques spécifiques étrilles peuvent être prévues. La délibération Crustacés sera mise à jour.

5. Organisation de la commande de nouvelles étiquettes Homard (double qualité : écolabel et fraîcheur)

La commande des nouvelles étiquettes homard est prévue sur la base du logo MSC homard, et la possibilité d'une traçabilité pêcheur. Certains pêcheurs s'engagent sur le principe d'une commande d'étiquettes personnalisée au nom de leur navire. Pour les autres et les nouveaux adhérents, une commande d'étiquette collective est préférable (sans nom de navire).

6. Montant de la cotisation licence Crustacés

Considérant que les étiquettes servent de support de communication qui bénéficiera à l'ensemble des pêcheurs de crustacés, une augmentation de la cotisation licences crustacés est prévue pour tous les licenciés au titre de la valorisation (estimation d'une augmentation de 20 à 30€, selon le budget prévisionnel à établir avec NFM).

7. Programme Recru1 sur les collecteurs de larves de homard

Programme porté par IFREMER avec comme partenaires, les CRPM, SMEL, Labo Roscoff, ...financé par FFP sur l'amélioration du recrutement des crustacés (homard, araignée, tourteau Langouste).

2 sites de pause des collecteurs à postlarves de homard sont prévus en Normandie : 1 dans Ct Blainville, 1 dans Ct Chausey. Sur chacun des sites 10 collecteurs de 80 kg seront mouillés au printemps et relevés en octobre, les opérations seront effectuées 3 ans de suite. 2 navires de pêche professionnelle seront sollicités pour le mouillage et le relevage des collecteurs réunis en filière de 10 unités. Le Joker de Pascal Thevenin correspond aux caractéristiques du navire recherché (capable d'embarquer 2 personnes, espace sur le pont pour relever et récupérer le matériel).

Questions diverses

Les enquêtes VALPENA reprendront cette année sur les activités de pêche de 2017 pour l'ensemble de la flottille normande (600 navires). Pour le secteur Granville et Honfleur, Nicolas Leblanc, Alexia Courdant et Benoit Duval se répartissent le travail.

La problématique d'interdiction de pêcher les femelles grainées de homard dictée par l'Europe est incompréhensible du fait que le stock est jugé en bon état, les scientifiques référents n'ayant jamais été consultés. Les politiques ont été saisis et il semble que cette question soit résolue au niveau du parlement européen, mais les dernières discussions du Comité National des Pêches, n'apportent aucune modification au projet de règlement... à suivre de prêt.